

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le deux mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AZAY-SUR-THOUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente, sous la présidence de M. RENAULT Jean Michel, Maire.

PRESENTS : Mrs et Mmes VIGNAULT, FAZILLEAU, DESESSARD, LARCHER Adjoints, BRUNET, BOUCHET, ROBINEAU, ROUVREAU, MARTIN, PIET, ROUSSEAU et JASMIN

Absentes : Mme SICOT et Mme INGUENEAU

Un pouvoir a été donné

- **ACHAT D'UN VEHICULE POUR LE SERVICE TECHNIQUE**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il faut remplacer le camion master et propose de retenir le devis d'Arnaud Auto Services de Azay sur Thouet pour 12 916,66 Euros HT.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votants :

- Accepte le devis d'Arnaud Auto Service de 12 916,66 Euros HT
- Décide que cet achat sera mandaté en Investissement à l'article 2182 opération 236 (matériel)
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire ou ses adjoints pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes les pièces s'y rapportant.

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES PARTHENAY GATINE :**

○ **NOMINATION DE DELEGUES A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREE**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il faut nommer des représentants de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférée (CLECT) à la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votants :

- Décide de nommer à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférée (CLECT) :
 - M. LARCHER Tony en qualité de titulaire
 - M. RENAULT Jean-Michel en qualité de suppléant
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire ou à ses adjoints pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes les pièces s'y rapportant.

○ **MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR LE RELAIS ENFANCE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Relais Enfance de Secondigny utilise la salle polyvalente pour des ateliers et des activités dans le cadre de ses itinérances. Il explique qu'il convient donc de faire une convention de mise à disposition des locaux entre la Communauté de Communes Parthenay Gâtine et la commune.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votants :

- Autorise Monsieur le Maire à passer une convention avec la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine pour la mise à disposition de la salle polyvalente pour le Relais Enfance de Secondigny pour l'année 2021.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes les pièces s'y rapportant.

- **LOTISSEMENT LE LAVOIR : VENTE DES PARCELLES N°7 ET N°14**

Parcelle n°14 à Monsieur GARREAU Axel

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 27/11/2006, 05/07/2010, 15/05/2015 et 03/11/2021 concernant le prix des parcelles du lotissement le Lavoir.

Vu la demande de Monsieur GARREAU Axel du 9 novembre 2020 concernant l'acquisition de la parcelle n°14 du lotissement le Lavoir,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des membres votants :

- Autorise la vente de la parcelle n°14 du lotissement la Lavoir de 648 m² au prix de 6 480 € TTC (10 € TTC le m²) à Monsieur GARREAU Axel
- L'acte de vente de la parcelle sera établis par Maître GUILBOT-BARBELLION, Office Notarial de Secondigny (79)
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire ou à ses adjoints pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes les pièces s'y rapportant

Parcelle n°7 à Monsieur BOUGTAIBI Simohamed et Madame BOUGTAIBI BAALI Sana

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 27/11/2006, 05/07/2010, 15/05/2015 et 03/11/2021 concernant le prix des parcelles du lotissement le Lavoir.

Vu la demande de Monsieur BOUGTAIBI Simohamed et Madame BOUGTAIBI BAALI Sana du 13 janvier 2021 concernant l'acquisition de la parcelle n°07 du lotissement le Lavoir,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des membres votants :

- Autorise la vente de la parcelle n°07 du lotissement la Lavoir de 1063 m² au prix de 10 630 € TTC (10 € TTC le m²) à Monsieur BOUGTAIBI Simohamed et Madame BOUGTAIBI BAALI Sana
- L'acte de vente de la parcelle sera établis par Maître GUILBOT-BARBELLION, Office Notarial de Secondigny (79)
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire ou à ses adjoints pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes les pièces s'y rapportant

- **DECISION BUDGETAIRE : ADMISSION EN NON-VALEUR**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Il est proposé au Conseil Municipal l'admission en non-valeur des titres émis sur le budget principal dont le détail figure ci-après :

Pour l'exercice 2018 :

2018 - Titre 188 de 36,08 €
 2018 – Titre 242 de 338,68 € (13,54 + 325,14)
 2018 - Titre 277 de 215,68 € (13,54 + 202,14)
 2018 – Titre 300 de 338,68 € (13,54 + 325,14)

Pour l'exercice 2019 :

2019 - Titre 6 de 89,33 € (13,13 + 76,20)
 2019 - Titre 27 de 89,33 € (13,13 + 76,20)
 2019 - Titre 44 de 89,33 € (13,13 + 76,20)
 2019 - Titre 56 de 342,33 € (13,13 + 329,20)
 2019 - Titre 74 de 342,33 € (13,13 + 329,20)

Pour ces titres, le comptable invoque une admission en non-valeur pour carence.

Le montant total des titres objet d'une demande d'admission en non-valeur par le comptable sur le budget principal de la Ville s'élève ainsi à 1 881,77 €.

Le montant total de ces admissions en non-valeur, soit 1 881,77 €, seront inscrit à l'article 6541 du budget principal.

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité des membres votant, le Conseil municipal décide l'admission en non-valeur des titres énumérés ci-dessus.

- **AUGMENTATION DU NOMBRE D'HEURE DU POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN DES LOCAUX ET AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION**

Horaires présentés par Laure VIGNAULT 1^{ère} Adjointe :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération en date du 10/03/2014 créant l'emploi d'adjoint technique, à une durée hebdomadaire de 23,35 heures,

Vu la présentation de l'augmentation du temps de travail du poste d'adjoint technique territorial de 23,35h à 35h annualisé au Conseil Municipal du 01/12/2020 avec avis favorable,

Vu l'avis favorable du Comité technique rendu le 26/01/2021 avec observation de quatre membres du collège personnel souhaitant une pause méridienne de minimum 45 minutes,

Vu l'avis favorable de l'agent du 23/02/2021 de modifier la pause méridienne à 45 minutes,

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'agent technique (agent polyvalente d'entretien des locaux et agent de restauration) permanent à temps non complet (23,35 heures hebdomadaires) afin de faire des travaux en espaces verts.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE :

Article 1^{er} : la suppression, à compter du 01/03/2021, d'un emploi permanent à temps non complet (23,35 heures hebdomadaires) de l'emploi d'agent technique (agent polyvalent d'entretien des locaux et agent de restauration)

Article 2 : la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires annualisé) de l'emploi d'agent technique (agent polyvalent : entretien des locaux, restauration et espaces verts)

PRECISE :

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

- **DIVERS**

○ **Vente des anciens bacs à fleurs**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que à la suite de l'achat de nouvelles jardinières devant la mairie, les anciennes ont été stockées au dépôt communal (3 grandes et 3 petites). Monsieur PIERSON David, habitant de la commune, propose d'acheter les anciennes jardinières.

Après discussion, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votants :

- Accepte de vendre les anciennes jardinières (3 grandes et 3 petites) pour 50 Euros l'ensemble à Monsieur PIERSON David d'AZAY SUR THOUET
- Demande que la vente ne devienne effective qu'après règlement auprès du Trésor Public
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes les pièces s'y rapportant.

○ **Transhumance 2021**

Réunion préparatoire le mercredi 17 mars 2021 à 20h30 à la salle polyvalente

Ralentissement de la vitesse dans la traversée du bourg

Suite au retour des questionnaires qui avaient été adressés aux habitants, le ralentissement de la vitesse dans la traversée du bourg est une priorité.

Monsieur le Maire propose de voir avec le Département pour de nouvelles propositions.

○ **Projets ancienne mairie et vestiaires camping**

Monsieur le Maire explique que le lundi 22 février une réunion de concertation a eu lieu avec M. TRINCHAND chargé d'ingénierie à ID79, Mme POIRAUD chargée du développement touristique au Département des Deux-Sèvres et Mme PIGEAU maître d'œuvre pour discuter des vestiaires du camping et de l'ancienne mairie.

Vestiaires camping : 13 emplacements étoile

Critère pour garder l'étoile :

critère 59 : 2 lavabos avec glaces et tablettes

critère 62 : 1 cabine de douche individuelle (sans coin déshabillage)

critère 65 : 2 WC cabines

critère 66 : 1 bac à laver la vaisselle (eau froide)

critère 68 : 1 bac à laver le linge (eau froide)

critère 70 : présence d'un robinet de puisage d'eau chaude à proximité des points de lavage

2/ L'accessibilité :

Les équipements (lavabo, douche, WC et bac à laver) peuvent être regroupés en une cabine.

Ces équipements sanitaires viennent en déduction du nombre d'équipements sanitaires ce qui signifie que les équipements sanitaires adaptés peuvent être comptés dans le nombre d'équipements "classiques" exigé indiqués ci-dessus.

- 1 lavabo PMR

- 1 WC PMR

- 1 douche accessible PMR

- 1 bac à laver PMR avec eau chaude

Concernant les matériaux, le guide 2019 du tableau de classement des terrains de camping indique " *les équipements sanitaires fixes doivent être composés de matériaux de qualité avec sols et murs lessivables (carrelé, revêtement lessivable : peinture ou traitement spécifique de type béton ciré)* ". Le choix des matériaux appartient donc à la commune. Aucune obligation quant aux surfaces : le bon sens prime (sens d'ouverture des portes, longueur des toilettes etc ...) sauf pour les surfaces PMR (espace de manœuvre...).

Les sanitaires peuvent être mixtes.

Les sanitaires actuels ne sont pas aux normes, il n'y a pas d'accès PMR, la couverture est en amiante.

Monsieur le Maire explique qu'il va falloir réfléchir au devenir du camping qui n'est complet que pendant le Flip. Doit-on faire les travaux ?

Il faudra faire une consultation pour le maître d'œuvre et un économiste. Il y a peu de subventions pour ces travaux.

Ancienne mairie (40 m²)

Afin que le local soit accessible au PMR, il faudrait mettre le sol de la salle au même niveau que la terrasse devant la mairie, modifier les sanitaires, rehausser l'entrée, enlever le plafond et refaire le plancher qui est pourri en béton. Le coût des travaux est estimé à 100 000 € HT

Il faudra faire une consultation pour le maître d'œuvre et un économiste et un bureau d'étude fluide et un marché pour les travaux.

○ **Aménagement vestiaires services techniques**

Monsieur le Maire explique que plutôt que faire les vestiaires là où ils sont actuellement, l'idée a été proposée de les faire dans l'ancienne mairie ; Et de faire une salle de réunion dans les anciens vestiaires, l'accessibilité serait plus facile. La proposition va être étudiée.

○ **Projet bâtiment O fil de l'O**

Une visite du bâtiment a eu lieu samedi avec les élus.

Il y a deux possibilités :

- Soit faire une offre d'achat globale : licence + matériels + bâtiment
- Soit ne rien faire et laisser le mandataire faire la liquidation

Est-ce que la commune se positionne ?

Les travaux sont estimés à 400 000 €.

L'idée serait d'utiliser la grande salle et les cuisines pour un restaurant et de faire autre chose dans le reste du bâtiment (ex : bureaux).

Le notaire a estimé le tout à 100 000 €.

Il y a des possibilités de subvention : voir avec le Pays de Gâtine

Mme BRUNET de la Chambre de Commerce peut travailler avec nous pour rechercher quelqu'un, même si la période n'est pas propice.

Si la commune fait un emprunt pour les travaux (400 000 €), sur 25 ans, les mensualités seraient d'environ 1500 €.

L'idée serait de faire une offre au mandataire de 60 000 €.

Monsieur le Maire propose de faire un tour de table afin que chacun donne son avis :

- Ne savent pas trop, trouve que la conjoncture n'aide pas, qu'il y a beaucoup de travaux à faire sur le bâtiment, que l'avenir n'est pas réjouissant, doutes, 500 000 € c'est beaucoup.
- Optimiste, dommage de laisser partir ce bien
- Le bâtiment est en bordure de la grande route, il y a beaucoup de passage, un grand parking et un beau cadre, cependant le montant des travaux est élevé, mais pour l'attractivité de la commune ce bien est intéressant
- Beau potentiel, se serait dommage de faire autre chose qu'un restaurant, tout ce qu'il faut pour faire un restaurant routier, en revanche dans les locaux anciens ne voit pas ce qu'on peut y faire
- Frileux, combien d'emplois pourraient être créés ?
- Effectivement un gros investissement mais dommage de laisser partir ce bien
- Ne pas faire d'économie sur les travaux si nous l'achetons
- Les ressources de la commune permettent cet achat mais il ne faut pas d'autre gros projet pendant le mandat

Exemple de bâtiments communaux ou communautaires qui ont déjà étudié les subventions possibles pour des projets de rénovation : Campus Secondigny = devrait être subventionné à 80% subvention, maison médicale dans l'Airvaudais = 80 % subvention

Conclusion : Reprendre contact avec le Pays de Gâtine et la Chambre de commerce pour les subventions possibles et pour rechercher artisan ou commerçant à installer.

○ **Plantation arbres nouveaux nés 2020**

Attendre les beaux jours pour inviter les familles et commander les prénoms.

○ **Elections départementales et régionales les 13 et 20 juin 2021**

Une demande a été faite pour déplacer les bureaux de vote à la salle polyvalente, il y aura bien deux élections le même jour donc deux bureaux de votes (grande salle et salle 100 m²).

○ **CCPG :**

▪ **Compte rendu commission économique**

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la commission économique de la CCPG

▪ **Projet de groupement de commandes pour les acquisitions de matériels et logiciels informatiques**

Une consultation concernant l'acquisition de matériels et logiciels informatiques va prochainement être lancée, celle existante arrivera prochainement à son terme (juin 2021).

Afin de pouvoir faire bénéficier des avantages induits d'une telle démarche aux collectivités membres de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, il est proposé comme chaque année que la DSI pilote la mise en œuvre du marché public au travers d'un nouveau groupement de commandes auquel pourront adhérer les communes intéressées.

En précision :

- Une collectivité est libre d'adhérer ou pas à un groupement de commandes,
- L'adhésion au groupement de commandes n'entraîne pas systématiquement une commande,
- L'adhésion à un groupement de commandes implique que toutes les commandes réalisées durant la période du groupement de commande seront réalisées dans le cadre du groupement à laquelle la collectivité a adhéré,

A souligner qu'il est envisagé de mettre en place ce groupement de commande pour une période de juin 2021 à décembre 2022 uniquement (un autre marché sera relancé pour la période de janvier 2023 à fin 2023).

Informez la DSI avant le 26 mars 2021 de la décision d'adhésion et de leur faire parvenir une liste de matériels souhaités

Un projet de convention de groupement de commandes sera ensuite adressé aux communes souhaitant adhérer.

Avis favorable à l'unanimité.

Un rendez-vous à la mairie avec la DSI aura lieu le lundi 8 mars à 14 h afin de faire le tour des équipements.

▪ **Rappel réunions pacte de gouvernance « comment travailler ensemble en confiance dans le souci du service rendu à l'utilisateur ? »**

Mardi 9 mars 2021 à 18h30 à Secondigny

- ***Préfecture des Deux-Sèvres : recrutement de conseillers numériques France Service et généralisation du service public numérique « Aidants Connect »***
- ***Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet : appel à projets – valorisation de la vallée du Thouet***

Le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, dans le cadre de sa future programmation du Contrat Territorial Milieux Aquatiques et son programme de développement touristique lance un appel à projets « Valorisation de la vallée du Thouet » en 10 thématiques auprès des communes et communautés de communes membres.

Les objectifs de cet appel à projets sont :

- Valoriser la vallée du Thouet
- Porter collectivement des projets avec les communes et communautés de communes du territoire de la vallée du Thouet
- Bâtir un programme d'actions pluriannuel

La durée de cet appel à projets / idées est de 4 mois (Retour du document réponse avant le 11 juin 2021).

Monsieur BRUNET James va étudier le dossier.

- ***Questionnaire des sénateurs***

Les élus consultés par le Sénat sur l'efficacité de l'action publique et décentralisation jusqu'au 28 février 2021 en fait jusqu'au 12 mars 2021

- **Arrosage terrain de football**

Nous sommes toujours en attente d'un second devis.

- **Prochaines réunions de Conseil Municipal les : 30/03 (CA et budgets), 04/05, 01/06, 06/07, 07/09, 05/10, 02/11 et 07/12**